

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 02 : AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) « VIVEZ LES JEUX DE PARIS 2024 DANS VOTRE COMMUNE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS »

Pour contribuer à la réussite locale des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et faire que chaque métropolitain puisse y prendre part, la Métropole du Grand Paris a lancé le 30 juin 2023, son **appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris »** qui vise à soutenir et promouvoir un ensemble d'**événements locaux, sportifs, et festifs** proposés par les communes métropolitaines, dans leurs centres-villes, les quartiers commerçants et en bord de cours d'eau. Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le programme « Activer le territoire » de la feuille de route de la Mission Olympique de la Métropole. La Métropole du Grand Paris souhaite mailler le territoire métropolitain avec des **espaces publics ouverts et animés**, dans les **centres-villes, les quartiers commerçants** et les **bords d'eau**, pour qu'habitants et visiteurs puissent s'y retrouver, partager les valeurs du sport et l'Olympisme, et la fête que représente l'accueil d'un événement planétaire que sont les Jeux Olympiques et Paralympiques.

La municipalité a souhaité inscrire au budget plusieurs projets d'animation (weekend gonflé, Faites du Sport, journées découverte sportive...) qu'elle propose dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris ».

Considérant la politique très active de recherche de subventions, un dossier mérite d'être présenté à la Métropole du Grand Paris, au titre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Une délibération spécifique doit autoriser le maire ou son représentant au dépôt dudit dossier.

La commission Finances et Marchés Publics réunie le 14 juin 2024, a émis un avis **favorable/défavorable**.

Il est demandé au conseil municipal de :

ARTICLE 1 : SOLLICITER le concours financier de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » pour un montant total de l'opération de 67 100 € HT.

ARTICLE 2 : SOLLICITER une subvention à la hauteur de 50 % du montant prévisionnel de l'opération mentionnée dans l'article 1 de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIRE que les crédits alloués aux travaux seront inscrits au budget 2024 section investissement.

ARTICLE 4 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette opération.